

29 mai 2007

07.139
ad 06.120

Postulat des député-e-s Vert-e-s

De la taxe auto à une taxe mobilité

Alors que les déplacements motorisés individuels représentent presque un tiers de notre consommation énergétique et près de la moitié de nos émissions de CO₂, et malgré la prise de conscience environnementale que nous connaissons ces temps, nous devons constater que notre consommation de carburant ne cesse d'augmenter.

Pour inverser cette tendance, il convient de mener une politique de complémentarité entre la mobilité individuelle motorisée et l'utilisation des transports publics. Cette complémentarité passe par des offres attractives, en particulier au niveau du prix des transports publics. Or, actuellement, leur prix est souvent dissuasif pour les voyageurs qui ne possèdent pas un abonnement demi-tarif, ce qui est le cas pour une part importante des automobilistes, qui renoncent à faire ce deuxième investissement après l'achat d'une auto et le paiement de sa taxe.

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier la possibilité de lier, au paiement de la taxe auto, l'obtention d'un bon nominatif pour un abonnement demi-tarif ou une réduction à un abonnement Onde Verte ou un abonnement général.

La taxe auto deviendrait ainsi une véritable taxe de mobilité, permettant aux automobilistes d'avoir non seulement accès au réseau routier mais également aux transports publics à un prix réduit.

Une telle mesure établirait dans le canton la volonté de gérer de manière globale la notion de mobilité.

Signataires: L. Debrot, D. Angst, G. Hirschy, P.-A. Thiébaud, P. Herrmann, B. Horisberger, V. Pantillon, M.-F. Monnier Douard, J.-C. Pedrolì et P. Erard.

29 mai 2007

07.139
ad 06.120

Postulat des député-e-s Vert-e-s

De la taxe auto à une taxe mobilité

Alors que les déplacements motorisés individuels représentent presque un tiers de notre consommation énergétique et près de la moitié de nos émissions de CO₂, et malgré la prise de conscience environnementale que nous connaissons ces temps, nous devons constater que notre consommation de carburant ne cesse d'augmenter.

Pour inverser cette tendance, il convient de mener une politique de complémentarité entre la mobilité individuelle motorisée et l'utilisation des transports publics. Cette complémentarité passe par des offres attractives, en particulier au niveau du prix des transports publics. Or, actuellement, leur prix est souvent dissuasif pour les voyageurs qui ne possèdent pas un abonnement demi-tarif, ce qui est le cas pour une part importante des automobilistes, qui renoncent à faire ce deuxième investissement après l'achat d'une auto et le payement de sa taxe.

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier la possibilité d'introduire une véritable taxe de mobilité, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur des transports, dont la consultation vient de se terminer, en particulier en précisant les aspects financiers du chapitre "Coordonner et pérenniser le financement des transports".

Une telle mesure établirait dans le canton la volonté de gérer de manière globale la notion de mobilité.

Signataires: L. Debrot, D. Angst, G. Hirschy, P.-A. Thiébaud, P. Herrmann, B. Horisberger, V. Pantillon, M.-F. Monnier Douard, J.-C. Pedroli et P. Erard.

Postulat amendé accepté non combattu, le 26 juin 2007.